

Secrétariat du Grand Conseil

Date de dépôt : 18 mai 2015

PL 11350-A
PL 11351-A
PL 11353-A
à PL 11356-A
PL 11358-A
à PL 11360-A
PL 11362-A
à PL 11364-A
PL 11366-A
à PL 11375-A
PL 11377-A
à PL 11386-A

Rapport

de la Commission des travaux chargée d'étudier :

- a) PL 11350-A **Projet de loi de boucllement du Conseil d'Etat de la loi N° 7660 ouvrant un crédit d'investissement de 1 645 290 F pour la mise en conformité des ascenseurs et monte-charge dans les bâtiments propriété de l'Etat de Genève**
- b) PL 11351-A **Projet de loi de boucllement du Conseil d'Etat de la loi N° 7708 ouvrant un crédit de construction de 8 427 385 F pour la réalisation d'un système séparatif et de confinement des terres souillées sur les terrains des démolisseurs du Bois-de-Bay à Peney**
- c) PL 11353-A **Projet de loi de boucllement du Conseil d'Etat de la loi N° 8131 ouvrant un crédit d'investissement de 52 637 000 F pour la construction et l'équipement du cycle d'orientation de Montbrillant et la rénovation de la Villa Coray**

- d) **PL 11354-A** **Projet de loi de boucllement du Conseil d'Etat de la loi N° 8518 ouvrant un crédit d'étude de 524 012 F en vue de la restauration du bâtiment de l'Ecole supérieure des beaux-arts de Genève (ESBAGe) sis au 9, boulevard Helvétique**
- e) **PL 11355-A** **Projet de loi de boucllement du Conseil d'Etat de la loi N° 8565 accordant une subvention d'investissement de 1 936 800 F pour réaliser l'étude d'un parc-relais P+R à Sécheron et l'étude d'un parking pour l'OMC**
- f) **PL 11356-A** **Projet de loi de boucllement du Conseil d'Etat de la loi N° 8788 ouvrant un crédit d'étude extraordinaire de 650 000 F en vue de la transformation et rénovation des bâtiments de « La Pastorale » sise 106, route de Ferney à Genève**
- g) **PL 11358-A** **Projet de loi de boucllement du Conseil d'Etat de la loi N° 8908 ouvrant un crédit d'étude de 2 367 000 F en vue de la construction d'un bâtiment pour le regroupement des services de l'environnement**
- h) **PL 11359-A** **Projet de loi de boucllement du Conseil d'Etat de la loi N° 8949 ouvrant un crédit d'investissement de 3 245 422 F pour les travaux de construction d'un pavillon médiathèque et transformations intérieures au collège de la Golette à Meyrin**
- i) **PL 11360-A** **Projet de loi de boucllement du Conseil d'Etat de la loi N° 8950 ouvrant un crédit d'investissement de 2 973 272 F pour le renouvellement des installations techniques de surveillance et de sécurité à la prison de Champ-Dollon**

- j) PL 11362-A** **Projet de loi de boucllement du Conseil d'Etat de la loi N° 9093 ouvrant un crédit d'étude de 4 360 000 F en vue de la construction d'un bâtiment scolaire pour l'enseignement scolaire postobligatoire à Plan-les-Ouates**
- k) PL 11363-A** **Projet de loi de boucllement du Conseil d'Etat de la loi N° 9196 ouvrant un crédit d'étude de 500 000 F en vue de la modernisation du bâtiment et des installations du service des automobiles et de la navigation**
- l) PL 11364-A** **Projet de loi de boucllement du Conseil d'Etat de la loi N° 9294 ouvrant un crédit d'étude de 1 678 560 F pour la rénovation et l'agrandissement du cycle d'orientation de la Florence, sis 16 chemin du Velours à Conches**
- m) PL 11366-A** **Projet de loi de boucllement du Conseil d'Etat de la loi N° 9409 ouvrant un crédit d'étude de 602 000 F pour la restructuration des locaux des bâtiments universitaires d'Uni Bastions (aile Jura et aile centrale), des Philosophes et de Landolt**
- n) PL 11367-A** **Projet de loi de boucllement du Conseil d'Etat de la loi N° 9463 ouvrant des crédits d'investissement à concurrence de 51 356 000 F en vue de la construction et de l'équipement d'un bâtiment pour le regroupement des services de l'Environnement**
- o) PL 11368-A** **Projet de loi de boucllement du Conseil d'Etat de la loi N° 9464 ouvrant un crédit d'investissement de 9 693 000 F pour la surélévation de l'aile sud, les transformations intérieures et la mise en conformité aux normes incendie de l'école de culture générale Henry-Dunant**

- p) PL 11369-A** **Projet de loi de boucllement du Conseil d'Etat de la loi N° 9497 ouvrant un crédit au titre de subvention cantonale d'investissement de 13 000 000 F à la Fondation Aigues-Vertes pour la deuxième étape du réaménagement du village (construction des bâtiments C, E et F, transformation de l'ancienne ferme en maison des artisans, rénovation de la maison Forsythia et réalisation des infrastructures)**
- q) PL 11370-A** **Projet de loi de boucllement du Conseil d'Etat de la loi N° 9503 ouvrant un crédit d'étude de 2 237 000 F en vue de la construction d'un bâtiment pour la Haute école de gestion sur le site de Battelle à Carouge et d'un crédit complémentaire de 232 000 F accordé par la commission des travaux pour l'étude d'un parking**
- r) PL 11371-A** **Projet de loi de boucllement du Conseil d'Etat de la loi N° 9509 ouvrant un crédit d'étude de 1 556 972 F en vue de la transformation et la rénovation des bâtiments du pouvoir judiciaire sis 1-3, place du Bourg-de-Four et 3-5-7, rue des Chaudronniers**
- s) PL 11372-A** **Projet de loi de boucllement du Conseil d'Etat de la loi N° 9548 ouvrant un crédit d'étude de 10 364 000 F en vue de la construction du nouveau bâtiment des lits (BDL 2) de l'hôpital cantonal**
- t) PL 11373-A** **Projet de loi de boucllement du Conseil d'Etat de la loi N° 9596 ouvrant un crédit au titre de subvention cantonale d'investissement de 4 000 000 F à la Fondation Clair Bois en faveur des enfants et jeunes adultes infirmes moteurs cérébraux pour la création d'un nouveau foyer pour personnes handicapées adultes de 24 places d'hébergement et 10 places d'atelier**

- u) PL 11374-A** **Projet de loi de boucllement du Conseil d'Etat de la loi N° 9610 ouvrant un crédit d'investissement de 37 567 000 F pour le programme de construction et de mise aux normes d'établissements médico-sociaux (EMS)**
- v) PL 11375-A** **Projet de loi de boucllement du Conseil d'Etat de la loi N° 9622 ouvrant un crédit d'étude de 3 530 000 F en vue de la construction d'un établissement d'exécution des mesures en milieu fermé et de nouveaux bâtiments pour le centre de psychothérapie « la Pâquerette », l'unité carcérale psychiatrique et la prison préventive pour femmes, à Champ-Dollon**
- w) PL 11377-A** **Projet de loi de boucllement du Conseil d'Etat de la loi N° 9751 ouvrant un crédit d'investissement de 1 548 000 F au titre de subvention cantonale d'investissement pour financer le crédit d'étude en vue de la construction d'un bâtiment permettant le regroupement des laboratoires des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) sur le site Cluse-Roseraie**
- x) PL 11378-A** **Projet de loi de boucllement du Conseil d'Etat de la loi N° 9804 ouvrant un crédit d'étude de 1 493 000 F en vue de la transformation et de l'aménagement partiel de l'Hôpital des enfants existant**
- y) PL 11379-A** **Projet de loi de boucllement du Conseil d'Etat de la loi N° 9864 ouvrant un crédit d'investissement de 18 423 000 F pour la construction et l'équipement d'une nouvelle structure de détention à Puplinge**

- z) PL 11380-A** **Projet de loi de boucllement du Conseil d'Etat de la loi N° 9891 ouvrant un crédit au titre de subvention cantonale d'investissement de 7 000 000 F à la Fondation Aigues-Vertes pour la troisième phase des travaux portant sur la rénovation et la mise en conformité de neuf bâtiments, soit six d'habitation et trois d'ateliers et d'administration**
- aa) PL 11381-A** **Projet de loi de boucllement du Conseil d'Etat de la loi N° 9919 ouvrant un crédit d'investissement de 11 821 000 F pour l'étude et la construction de trois pavillons provisoires, de diverses transformations intérieures et l'équipement, pour l'enseignement secondaire postobligatoire au Collège Rousseau, à l'Ecole de culture générale (ECG) Jean-Piaget et au Collège et Ecole de commerce (CEC) Emilie-Gourd**
- ab) PL 11382-A** **Projet de loi de boucllement du Conseil d'Etat de la loi N° 10006 ouvrant un crédit d'investissement de 5 233 560 F pour la construction d'un bâtiment pour pré-adolescents et adolescents handicapés physiques sis au 10, sentier de la Roseraie**
- ac) PL 11383-A** **Projet de loi de boucllement du Conseil d'Etat de la loi N° 10045 ouvrant une subvention cantonale d'investissement de 8 597 000 F pour la construction de l'extension des établissements publics pour l'intégration de Thônex II**

- ad) PL 11384-A** **Projet de loi de boucllement du Conseil d'Etat de la loi N° 10102 ouvrant un crédit au titre d'indemnité cantonale d'investissement de 800 000 F pour la réalisation des travaux de rénovation et d'extension de l'école et foyer de Clair Bois – Lancy ainsi que la mise en conformité de la sécurité incendie du foyer de Clair Bois – Pinchat**
- ae) PL 11385-A** **Projet de loi de boucllement du Conseil d'Etat de la loi N° 10113 ouvrant un crédit d'investissement de 4 342 000 F pour la construction et l'équipement d'une maison du terroir regroupant, d'une part, la cave et le bouteiller du vignoble de la République et canton de Genève, la cave expérimentale de la Station de viticulture et d'œnologie et, d'autre part, les locaux administratifs et promotionnels de l'Office de promotion des produits agricoles de Genève (OPAGE), et d'un crédit complémentaire de 678 000 F accordé par la commission des travaux**
- af) PL 11386-A** **Projet de loi de boucllement du Conseil d'Etat de la loi N° 8632 ouvrant un crédit d'étude de 3 024 000 F pour la démolition-reconstruction du collège Sismondi et accordant un crédit de 1 500 000 F au titre de subvention d'investissement pour le transfert du Club international de tennis et de la loi N° 9496 ouvrant un crédit d'investissement complémentaire à la loi N° 8632 de 1 500 000 F au titre de subvention cantonale d'investissement pour le transfert du Club international de tennis (CIT) et instituant une garantie de l'Etat de Genève pour un prêt à hauteur de 1 000 000 F accordé par des tiers au Club international de tennis (CIT)**

Rapport de M. Jean-Louis Fazio

Mesdames et
Messieurs les députés,

La Commission des travaux a étudié ces 32 projets de lois lors de sa séance du 2 décembre 2014, sous la présidence de M. Stéphane Florey.

Ont assisté à la séance :

- M. Alain Rosset, responsable budget investissement – DF ;
- M. René Duvillard, directeur général OBA – DF ;
- M. Philippe Morage, directeur des constructions OBA – DF ;
- M. Sébastien Bourgeois, contrôleur de gestion, OBA – DF.

Qu'ils soient ici remerciés pour leur disponibilité et la clarté de leurs explications.

Le procès-verbal de cette séance a été pris par M. Sébastien Pache, que nous remercions pour la qualité de son travail.

Les 32 projets de lois présentés font partie des 222 lois d'investissement n'ayant pas fait l'objet de boucllement et qui ont été répertoriées fin 2012.

Concernant les écarts du train de boucllement, 24 projets de lois sont en économies, 3 à l'équilibre, 1 non réalisé et 4 en dépassement.

Le projet non réalisé PL 11367 s'élève à 50,3 mio de francs et concerne le projet de construction de la Maison de l'Environnement, qui a été arrêté car son emplacement se trouvait sur le futur projet PAV.

Il est rappelé que la LGAF stipule que l'on a 24 mois pour déposer des projets de lois de boucllement après la date de remise de l'ouvrage à l'utilisateur.

Lors de la discussion au sein de la Commission des travaux, mis à part des questions ponctuelles relatives aux projets de lois auxquelles il a été répondu, certains députés ont tenu à exprimer leurs regrets, tels les délais de boucllements tardifs ou le fait que certains dépassements n'aient pas fait l'objet de crédits complémentaires.

D'autres commissaires ont aussi exprimé le fait que le travail avait été réalisé et commandé et que les entreprises devaient être payées, et que le vote de ces boucllements devait correspondre à la réalité comptable.

PL 11350 Projet de loi de bouclage de la loi N° 7660 ouvrant un crédit d'investissement de 1 645 290 F pour la mise en conformité des ascenseurs et monte-charge dans les bâtiments propriété de l'Etat de Genève

Explications du département :

Le faible dépassement est de 43'047 F, cependant la différence entre le renchérissement voté (16'290 F) et le renchérissement effectif (90'021 F) révèle une économie finale de 30'684 F.

Vote en premier débat

Le président met aux voix l'entrée en matière du PL 11350

L'entrée en matière du PL 11350 est acceptée par :

Pour : 4 PLR, 2 S, 1 PDC

Contre : 3 MCG

Abstentions : 2 UDC, 1 Ve

Vote en deuxième débat

Le président met aux voix l'art. 1

Pas d'opposition, l'art. 1 est adopté

Le président met aux voix l'art. 2

Pas d'opposition, l'art. 2 est adopté

Vote en troisième débat

Le président met aux voix le PL 11350 dans son ensemble

Le PL 11350 est adopté par :

Pour : 5 (2 PLR, 1 PDC, 2 S)

Contre : 3 (3 MCG)

Abstentions : 5 (2 UDC, 2 PLR, 1 Ve)

PL11351 de boucllement de la loi N° 7708 ouvrant un crédit de construction de 8'427'385F pour la réalisation d'un système séparatif et de confinement des terres souillées sur les terrains des démolisseurs du Bois-de-Bay à Peney

Explications du département :

L'économie réalisée est de 1'582'149 F, cependant la différence entre le renchérissement voté (695'838 F) et le renchérissement effectif (-559'435 F) amène le non-dépensé réel à 326'878 F.

Vote en premier débat

Le président met aux voix l'entrée en matière du PL 11351

L'entrée en matière du PL 11351 est acceptée par :

Pour : 4 PLR, 2 S, 1 PDC

Contre : -

Abstentions : 3 MCG, 2 UDC, 1 Ve

Vote en deuxième débat

Le président met aux voix l'art. 1

Pas d'opposition, l'art. 1 est adopté

Le président met aux voix l'art. 2

Pas d'opposition, l'art. 2 est adopté

Vote en troisième débat

Le président met aux voix le PL 11351 dans son ensemble

Le PL 11351 est adopté par :

Pour : 4 (1 PLR, 1 PDC, 2 S)

Contre : 3 (3 PLR)

Abstentions : 6 (3 MCG, 2 UDC, 1 Ve)

PL 11353 de boucllement de la loi N° 8131 ouvrant un crédit d'investissement de 52'637'000F pour la construction et l'équipement du cycle d'orientation de Montbrillant et la rénovation de la Villa Coray

Pas de remarques particulières

Vote en premier débat

Le président met aux voix l'entrée en matière du PL 11353

L'entrée en matière du PL 11353 est acceptée par :

Pour : 4 PLR, 2 S, 1 PDC

Contre : -

Abstentions : 3 MCG, 2 UDC

Vote en deuxième débat

Le président met aux voix l'art. 1

Pas d'opposition, l'art. 1 est adopté

Le président met aux voix l'art. 2

Pas d'opposition, l'art. 2 est adopté

Vote en troisième débat

Le président met aux voix le PL 11353 dans son ensemble

Le PL 11353 est adopté par :

Pour : 6 (3 PLR, 1 PDC, 2 S)

Contre : -

Abstentions : 6 (3 MCG, 2 UDC, 1 PLR)

PL 11354 de boucllement de la loi No. 8518 ouvrant un crédit d'étude de 524'012F en vue de la restauration du bâtiment de l'Ecole Supérieure des Beaux-Arts de Genève (ESBAGe) sis aux 9 boulevard Helvétique

Pas de remarques particulières

Vote en premier débat

Le président met aux voix l'entrée en matière du PL 11354

L'entrée en matière du PL 11354 est acceptée par :

Pour : 4 PLR, 2 S, 1 PDC

Contre : -

Abstentions : 3 MCG, 2 UDC, 1 Ve

Vote en deuxième débat

Le président met aux voix l'art. 1

Pas d'opposition, l'art. 1 est adopté

Le président met aux voix l'art. 2

Pas d'opposition, l'art. 2 est adopté

Vote en troisième débat

Le président met aux voix le PL 11354 dans son ensemble

Le PL 11354 est adopté par :

Pour : 5 (2 PLR, 1 PDC, 2 S)

Contre : -

Abstentions : 7 (3 MCG, 2 UDC, 1 PLR, 1 Ve)

PL 11355 de boucllement de la loi No 8565 accordant une subvention d'investissement de 1'936'800F pour réaliser l'étude d'un parc-relais P+R à Sécheron et l'étude d'un parking pour l'OMC

Explications du département :

Le faible dépassement est dû à des divers et imprévus.

Vote en premier débat

Le président met aux voix l'entrée en matière du PL 11355

L'entrée en matière du PL 11355 est acceptée par :

Pour : 4 PLR, 2 S, 1 PDC

Contre : 3 MCG, 1 Ve

Abstentions : 2 UDC

Vote en deuxième débat

Le président met aux voix l'art. 1

Pas d'opposition, l'art. 1 est adopté

Le président met aux voix l'art. 2

Pas d'opposition, l'art. 2 est adopté

Vote en troisième débat

Le président met aux voix le PL 11355 dans son ensemble

Le PL 11355 est adopté par :

Pour : 6 (3 PLR, 1 PDC, 2 S)

Contre : 4 (3 MCG, 1 Ve)

Abstentions : 3 (2 UDC, 1 PLR)

PL 11356 de bouclement de la loi N° 8788 ouvrant un crédit d'étude extraordinaire de 650'000F en vue de la transformation et rénovation des bâtiments de "La Pastorale" sise 106, rte de Ferney à Genève

Pas de remarques particulières

Vote en premier débat

Le président met aux voix l'entrée en matière du PL 11356

L'entrée en matière du PL 11356 est acceptée par :

Pour : 4 PLR, 2 S, 1 PDC

Contre : -

Abstentions : 2 UDC, 3 MCG, 1 Ve

Vote en deuxième débat

Le président met aux voix l'art. 1

Pas d'opposition, l'art. 1 est adopté

Le président met aux voix l'art. 2

Pas d'opposition, l'art. 2 est adopté

Vote en troisième débat

Le président met aux voix le PL 11356 dans son ensemble

Le PL 11356 est adopté par :

Pour : 6 (3 PLR, 1 PDC, 2 S)

Contre : -

Abstentions : 7 (2 UDC, 1 PLR, 3 MCG, 1 Ve)

PL 11358 de boucllement de la loi N° 8908 ouvrant un crédit d'étude de 2'367'000F en vue de la construction d'un bâtiment pour le regroupement des services de l'environnement

Pas de remarques particulières

Vote en premier débat

Le président met aux voix l'entrée en matière du PL 11358

L'entrée en matière du PL 11358 est acceptée par :

Pour : 2 S, 1 PDC, 4 PLR

Contre : -

Abstentions : 3 MCG, 2 UDC

Vote en deuxième débat

Le président met aux voix l'art. 1

Pas d'opposition, l'art. 1 est adopté

Le président met aux voix l'art. 2

Pas d'opposition, l'art. 2 est adopté

Vote en troisième débat

Le président met aux voix le PL 11358 dans son ensemble

Le PL 11358 est adopté par :

Pour : 4 (1 PLR, 1 PDC, 2 S)

Contre : -

Abstentions : 9 (2 UDC, 3 PLR, 3 MCG, 1 Ve)

PL 11359 de boucllement de la loi N° 8949 ouvrant un crédit d'investissement de 3'245'422F pour les travaux de construction d'un pavillon médiathèque et transformations intérieures au collège de la Golette à Meyrin

Pas de remarques particulières

Vote en premier débat

Le président met aux voix l'entrée en matière du PL 11359

L'entrée en matière du PL 11359 est acceptée par :

Pour : 4 PLR, 2 S, 1 PDC

Contre : -

Abstentions : 2 UDC, 3 MCG, 1 Ve

Vote en deuxième débat

Le président met aux voix l'art. 1

Pas d'opposition, l'art. 1 est adopté

Le président met aux voix l'art. 2

Pas d'opposition, l'art. 2 est adopté

Vote en troisième débat

Le président met aux voix le PL 11359 dans son ensemble

Le PL 11359 est adopté par :

Pour : 4 (1 PLR, 1 PDC, 2 S)

Contre : -

Abstentions : 7 (2 UDC, 1 PLR, 3 MCG, 1 Ve)

PL 11360 de boucllement de la loi N° 8950 ouvrant un crédit d'investissement de 2'973'272F pour le renouvellement des installations techniques de surveillance et de sécurité à la prison de Champ-Dollon

Explications du département :

Le faible dépassement est dû à des divers et imprévus. Le dossier de subvention n'a pas été déposé car la détention avant jugement n'est pas subventionnée.

Vote en premier débat

Le président met aux voix l'entrée en matière du PL 11360

L'entrée en matière du PL 11360 est acceptée par :

Pour : 4 PLR, 2 S, 1 PDC

Contre : 3 MCG

Abstentions : 2 UDC, 1 Ve

Vote en deuxième débat

Le président met aux voix l'art. 1

Pas d'opposition, l'art. 1 est adopté

Le président met aux voix l'art. 2

Pas d'opposition, l'art. 2 est adopté

Vote en troisième débat

Le président met aux voix le PL 11360 dans son ensemble

Le PL 11360 est adopté par :

Pour : 7 (4 PLR, 1 PDC, 2 S)

Contre : -

Abstentions : 6 (2 UDC, 3 MCG, 1 Ve)

PL 11362 de boucllement de la loi N° 9093 ouvrant un crédit d'étude de 4'360'000F, en vue de la construction d'un bâtiment scolaire pour l'enseignement scolaire post-obligatoire à Plan-les-Ouates

Pas de remarques particulières

Vote en premier débat

Le président met aux voix l'entrée en matière du PL 11362

L'entrée en matière du PL 11362 est acceptée par :

Pour : 4 PLR, 2 S, 1 PDC

Contre : -

Abstentions : 3 MCG, 2 UDC

Vote en deuxième débat

Le président met aux voix l'art. 1

Pas d'opposition, l'art. 1 est adopté

Le président met aux voix l'art. 2

Pas d'opposition, l'art. 2 est adopté

Vote en troisième débat

Le président met aux voix le PL 11362 dans son ensemble

Le PL 11362 est adopté par :

Pour : 5 (2 PLR, 1 PDC, 2 S)

Contre : -

Abstentions : 7 (3 MCG, 2 UDC, 1 PLR, 1 Ve)

PL 11363 de boucllement de la loi N° 9196 ouvrant un crédit d'étude de 500'000F en vue de la modernisation du bâtiment et des installations du Service des automobiles et de la navigation

Pas de remarques particulières

Vote en premier débat

Le président met aux voix l'entrée en matière du PL 11363

L'entrée en matière du PL 11363 est acceptée par :

Pour : 2 PLR, 2 S, 1 PDC

Contre : -

Abstentions : 3 MCG, 2 UDC, 1 PLR, 1 Ve

Vote en deuxième débat

Le président met aux voix l'art. 1

Pas d'opposition, l'art. 1 est adopté

Le président met aux voix l'art. 2

Pas d'opposition, l'art. 2 est adopté

Vote en troisième débat

Le président met aux voix le PL 11363 dans son ensemble

Le PL 11363 est adopté par :

Pour : 3 (1 PDC, 2 S)

Contre : -

Abstentions : 9 (3 MCG, 2 UDC, 3 PLR, 1 Ve)

PL 11364 de boucllement de la loi N° 9294 ouvrant un crédit d'étude de l'678'560F pour la rénovation et l'agrandissement du cycle d'orientation de la Florence, sis 16, chemin du Velours à Conches

Pas de remarques particulières

Vote en premier débat

Le président met aux voix l'entrée en matière du PL 11364

L'entrée en matière du PL 11364 est acceptée par :

Pour : 2 PLR, 2 S, 1 PDC

Contre : -

Abstentions : 3 MCG, 2 UDC, 1 PLR, 1 Ve

Vote en deuxième débat

Le président met aux voix l'art. 1

Pas d'opposition, l'art. 1 est adopté

Le président met aux voix l'art. 2

Pas d'opposition, l'art. 2 est adopté

Vote en troisième débat

Le président met aux voix le PL 11364 dans son ensemble

Le PL 11364 est adopté par :

Pour : 5 (2 PLR, 1 PDC, 2 S)

Contre : -

Abstentions : 7 (3 MCG, 2 UDC, 1 PLR, 1 Ve)

PL 11366 de boucllement de la loi N° 9409 ouvrant un crédit d'étude de 602'000F pour la restructuration des locaux des bâtiments universitaires d'Uni Bastions (aile Jura et aile centrale), des Philosophes et de Landolt

Pas de remarques particulières

Vote en premier débat

Le président met aux voix l'entrée en matière du PL 11366

L'entrée en matière du PL 11366 est acceptée par :

Pour : 3 PLR, 2 S, 1 PDC

Contre : -

Abstentions : 3 MCG, 2 UDC, 1 Ve

Vote en deuxième débat

Le président met aux voix l'art. 1

Pas d'opposition, l'art. 1 est adopté

Le président met aux voix l'art. 2

Pas d'opposition, l'art. 2 est adopté

Vote en troisième débat

Le président met aux voix le PL 11366 dans son ensemble

Le PL 11366 est adopté par :

Pour : 3 (1 PDC, 2 S)

Contre : -

Abstentions : 9 (3 MCG, 2 UDC, 3 PLR, 1 Ve)

PL 11367 de boucllement de la loi N° 9463 ouvrant des crédits d'investissement à concurrence de 51'356'000F en vue de la construction et de l'équipement d'un bâtiment pour le regroupement des services de l'Environnement

Explications du département :

Le projet n'a pas été réalisé à cause de son implantation sur le futur projet Praille-Acacias-Vernets (PAV). Néanmoins le terrain a été acquis par l'Etat.

Vote en premier débat

Le président met aux voix l'entrée en matière du PL 11367

L'entrée en matière du PL 11367 est acceptée par :

Pour : 3 PLR, 2 S, 1 PDC

Contre : -

Abstentions : 3 MCG, 2 UDC, 1 Ve

Vote en deuxième débat

Le président met aux voix l'art. 1

Pas d'opposition, l'art. 1 est adopté

Le président met aux voix l'art. 2

Pas d'opposition, l'art. 2 est adopté

Vote en troisième débat

Le président met aux voix le PL 11367 dans son ensemble

Le PL 11367 est adopté par :

Pour : 5 (1 PDC, 2 S, 2 PLR)

Contre : -

Abstentions : 7 (3 MCG, 2 UDC, 1 PLR, 1 Ve)

PL 11368 de boucllement de la loi N° 9464 ouvrant un crédit d'investissement de 9'693'000F pour la surélévation de l'aile sud, les transformations intérieures et la mise en conformité aux normes incendie de l'école de culture générale Henry-Dunant

Explications du département :

L'économie réalisée est due aux bonnes opportunités en termes d'adjudications ainsi qu'à la bonne organisation du chantier.

Vote en premier débat

Le président met aux voix l'entrée en matière du PL 11368

L'entrée en matière du PL 11368 est acceptée par :

Pour : 3 PLR, 2 S, 1 PDC

Contre : -

Abstentions : 3 MCG, 2 UDC, 1 Ve

Vote en deuxième débat

Le président met aux voix l'art. 1

Pas d'opposition, l'art. 1 est adopté

Le président met aux voix l'art. 2

Pas d'opposition, l'art. 2 est adopté

Vote en troisième débat

Le président met aux voix le PL 11368 dans son ensemble

Le PL 11368 est adopté par :

Pour : 3 (1 PDC, 2 S)

Contre : -

Abstentions : 9 (3 MCG, 2 UDC, 3 PLR, 1 Ve)

PL 11369 de boucllement de la loi N° 9497 ouvrant un crédit au titre de subvention cantonale d'investissement de 13'000'000F à la Fondation Aigues-Vertes pour la deuxième étape du réaménagement du village (construction des bâtiments C, E et F, transformation de l'ancienne ferme en maison des artisans, rénovation de la maison Forsythia et réalisation des infrastructures)

Pas de remarques particulières

Vote en premier débat

Le président met aux voix l'entrée en matière du PL 11369

L'entrée en matière du PL 11369 est acceptée par :

Pour : 3 PLR, 1 S, 1 PDC

Contre : -

Abstentions : 3 MCG, 2 UDC, 1 Ve

Vote en deuxième débat

Le président met aux voix l'art. 1

Pas d'opposition, l'art. 1 est adopté

Le président met aux voix l'art. 2

Pas d'opposition, l'art. 2 est adopté

Vote en troisième débat

Le président met aux voix le PL 11369 dans son ensemble

Le PL 11369 est adopté par :

Pour : 2 (1 PDC, 1 S)

Contre : -

Abstentions : 7 (3 MCG, 2 UDC, 2 PLR)

PL 11370 de boucllement de la loi N° 9503 ouvrant un crédit d'étude de 2'237'000F en vue de la construction d'un bâtiment pour la Haute école de gestion sur le site de Battelle à Carouge et d'un crédit complémentaire de 232 000 F accordé par la commission des travaux pour l'étude d'un parking

Pas de remarques particulières

Vote en premier débat

Le président met aux voix l'entrée en matière du PL 11370

L'entrée en matière du PL 11370 est acceptée par :

Pour : 1 S, 1 PDC, 3 PLR

Contre : -

Abstentions : 3 MCG, 2 UDC

Vote en deuxième débat

Le président met aux voix l'art. 1

Pas d'opposition, l'art. 1 est adopté

Le président met aux voix l'art. 2

Pas d'opposition, l'art. 2 est adopté

Vote en troisième débat

Le président met aux voix le PL 11370 dans son ensemble

Le PL 11370 est adopté par :

Pour : 2 (1 PDC, 1 S)

Contre : -

Abstentions : 9 (3 MCG, 2 UDC, 3 PLR, 1 Ve)

PL 11371 de boucllement de la loi N° 9509 ouvrant un crédit d'étude de l'556'972F en vue de la transformation et la rénovation des bâtiments du pouvoir judiciaire sis 1-3, place du Bourg-de-Four et 3-5-7, rue des Chaudronniers

Explications du département :

Cette étude a été réalisée par étapes ; elle a commencé en 1999 et la totalité du montant n'a pas été imputée sur le projet de loi de crédit d'étude, une partie du coût a été imputée sur le Crédit Programme (coût 583'448 F). Au final, l'économie réalisée pour cette étude de transformation des bâtiments du pouvoir judiciaire s'élève à 576'601 F.

Vote en premier débat

Le président met aux voix l'entrée en matière du PL 11371

L'entrée en matière du PL 11371 est acceptée par :

Pour : 3 PLR, 1 S, 1 PDC

Contre : -

Abstentions : 3 MCG, 2 UDC, 1 Ve

Vote en deuxième débat

Le président met aux voix l'art. 1

Pas d'opposition, l'art. 1 est adopté

Le président met aux voix l'art. 2

Pas d'opposition, l'art. 2 est adopté

Vote en troisième débat

Le président met aux voix le PL 11371 dans son ensemble

Le PL 11371 est adopté par :

Pour : 3 (1 PDC, 1 S, 1 PLR)

Contre : -

Abstentions : 8 (3 MCG, 2 UDC, 2 PLR, 1 Ve)

PL 11372 de boucllement de la loi N° 9548 ouvrant un crédit d'étude de 10'364'000F, en vue de la construction du nouveau bâtiment des lits (BDL 2) de l'Hôpital Cantonal

Explications du département :

Le faible dépassement est dû à des divers et imprévus.

Vote en premier débat

Le président met aux voix l'entrée en matière du PL 11372

L'entrée en matière du PL 11372 est acceptée par :

Pour : 3 PLR, 1 S, 1 PDC

Contre : -

Abstentions : 3 MCG, 2 UDC, 1 Ve

Vote en deuxième débat

Le président met aux voix l'art. 1

Pas d'opposition, l'art. 1 est adopté

Le président met aux voix l'art. 2

Pas d'opposition, l'art. 2 est adopté

Vote en troisième débat

Le président met aux voix le PL 11372 dans son ensemble

Le PL 11372 est adopté par :

Pour : 4 (1 PDC, 1 S, 2 PLR)

Contre : -

Abstentions : 7 (3 MCG, 2 UDC, 1 PLR, 1 Ve)

PL11373 de bouclement de la loi N° 9596 ouvrant un crédit au titre de subvention cantonale d'investissement de 4'000'000F à la Fondation Clair Bois en faveur des enfants et jeunes adultes infirmes moteurs cérébraux pour la création d'un nouveau foyer pour personnes handicapées adultes de 24 places d'hébergement et 10 places d'atelier

Pas de remarques particulières

Vote en premier débat

Le président met aux voix l'entrée en matière du PL 11373

L'entrée en matière du PL 11373 est acceptée par :

Pour : 2 PLR, 2 S, 1 PDC, 3 MCG

Contre : -

Abstentions : 1 PLR, 2 UDC, 1 Ve

Vote en deuxième débat

Le président met aux voix l'art. 1

Pas d'opposition, l'art. 1 est adopté

Le président met aux voix l'art. 2

Pas d'opposition, l'art. 2 est adopté

Vote en troisième débat

Le président met aux voix le PL 11373 dans son ensemble

Le PL 11373 est adopté par :

Pour : 8 (1 PDC, 2 S, 2 PLR, 3 MCG)

Contre : -

Abstentions : 4 (2 UDC, 1 PLR, 1 Ve)

PL 11374 de bouclement de la loi 9610 ouvrant un crédit d'investissement de 37'567'000F pour le programme de construction et de mise aux normes d'établissements médico-sociaux (EMS)

Pas de remarques particulières

Vote en premier débat

Le président met aux voix l'entrée en matière du PL 11374

L'entrée en matière du PL 11374 est acceptée par :

Pour : 3 PLR, 2 S, 1 PDC

Contre :

Abstentions : 3 MCG, 2 UDC, 1 Ve

Vote en deuxième débat

Le président met aux voix l'art. 1

Pas d'opposition, l'art. 1 est adopté

Le président met aux voix l'art. 2

Pas d'opposition, l'art. 2 est adopté

Vote en troisième débat

Le président met aux voix le PL 11374 dans son ensemble

Le PL 11374 est adopté par :

Pour : 3 (1 PDC, 2 S)

Contre : -

Abstentions : 6 (2 UDC, 1 Ve, 3 MCG)

PL 11375 de boucllement de la loi N° 9622 ouvrant un crédit d'étude de 3'530'000F en vue de la construction d'un établissement d'exécution des mesures en milieu fermé et de nouveaux bâtiments pour le centre de sociothérapie "la Pâquerette", l'unité carcérale psychiatrique et la prison préventive pour femmes, à Champ-Dollon

Pas de remarques particulières

Vote en premier débat

Le président met aux voix l'entrée en matière du PL 11375

L'entrée en matière du PL 11375 est acceptée par :

Pour : 2 PLR, 2 S, 1 PDC

Contre :

Abstentions : 3 MCG, 2 UDC, 1 Ve

Vote en deuxième débat

Le président met aux voix l'art. 1

Pas d'opposition, l'art. 1 est adopté

Le président met aux voix l'art. 2

Pas d'opposition, l'art. 2 est adopté

Vote en troisième débat

Le président met aux voix le PL 11375 dans son ensemble

Le PL 11375 est adopté par :

Pour : 5 (1 PDC, 2 S, 2 PLR)

Contre : -

Abstentions : 6 (2 UDC, 1 Ve, 3 MCG)

PL 11377 de boucllement de la loi N° 9751 ouvrant un crédit d'investissement de 1'548'000F au titre de subvention cantonale d'investissement pour financer le crédit d'étude en vue de la construction d'un bâtiment permettant le regroupement des laboratoires des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) sur le site Cluse-Roseraie

Explications du département :

La loi 9751 prévoyait un investissement de 27'300'000 F selon une estimation sommaire des HUG. L'avant-projet calculé par le pool des mandataires s'élevait quant à lui à 59'200'000 F.

L'étude de cet objet a donc été arrêtée, ce qui explique l'économie relative.

Vote en premier débat

Le président met aux voix l'entrée en matière du PL 11377

L'entrée en matière du PL 11377 est acceptée par :

Pour : 2 PLR, 2 S, 1 PDC

Contre :

Abstentions : 3 MCG, 2 UDC, 1 Ve

Vote en deuxième débat

Le président met aux voix l'art. 1

Pas d'opposition, l'art. 1 est adopté

Le président met aux voix l'art. 2

Pas d'opposition, l'art. 2 est adopté

Vote en troisième débat

Le président met aux voix le PL 11377 dans son ensemble

Le PL 11377 est adopté par :

Pour : 3 (1 PDC, 2 S)

Contre : -

Abstentions : 9 (3 MCG, 2 UDC, 1 Ve, 3 PLR)

PL 11378 de boucllement de la loi N° 9804 ouvrant un crédit d'étude de l'493'000F en vue de la transformation et de l'aménagement partiel de l'Hôpital des enfants existant

Pas de remarques particulières

Vote en premier débat

Le président met aux voix l'entrée en matière du PL 11378

L'entrée en matière du PL 11378 est acceptée par :

Pour : 2 PLR, 2 S, 1 PDC

Contre :

Abstentions : 3 MCG, 2 UDC, 1 Ve

Vote en deuxième débat

Le président met aux voix l'art. 1

Pas d'opposition, l'art. 1 est adopté

Le président met aux voix l'art. 2

Pas d'opposition, l'art. 2 est adopté

Vote en troisième débat

Le président met aux voix le PL 11378 dans son ensemble

Le PL 11378 est adopté par :

Pour : 5 (1 PDC, 2 S, 2 PLR)

Contre : -

Abstentions : 7 (3 MCG, 2 UDC, 1 Ve, 1 PLR)

PL 11379 de boucllement de la loi N° 9864 ouvrant un crédit d'investissement de 18'423'000F pour la construction et l'équipement d'une nouvelle structure de détention à Puplinge

Pas de remarques particulières

Vote en premier débat

Le président met aux voix l'entrée en matière du PL 11379

L'entrée en matière du PL 11379 est acceptée par :

Pour : 3 PLR, 2 S, 1 PDC

Contre :

Abstentions : 3 MCG, 2 UDC, 1 Ve

Vote en deuxième débat

Le président met aux voix l'art. 1

Pas d'opposition, l'art. 1 est adopté

Le président met aux voix l'art. 2

Pas d'opposition, l'art. 2 est adopté

Vote en troisième débat

Le président met aux voix le PL 11379 dans son ensemble

Le PL 11379 est adopté par :

Pour : 5 (1 PDC, 2 S, 2 PLR)

Contre : -

Abstentions : 7 (3 MCG, 2 UDC, 1 Ve, 1 PLR)

PL 11380 de boucllement de la loi N° 9891 ouvrant un crédit au titre de subvention cantonale d'investissement de 7'000'000F à la Fondation Aigues-Vertes pour la troisième phase des travaux portant sur la rénovation et la mise en conformité de neuf bâtiments, soit six d'habitation et trois d'ateliers et d'administration

Pas de remarques particulières

Vote en premier débat

Le président met aux voix l'entrée en matière du PL 11380

L'entrée en matière du PL 11380 est acceptée par :

Pour : 3 PLR, 2 S, 1 PDC

Contre :

Abstentions : 3 MCG, 2 UDC, 1 Ve

Vote en deuxième débat

Le président met aux voix l'art. 1

Pas d'opposition, l'art. 1 est adopté

Le président met aux voix l'art. 2

Pas d'opposition, l'art. 2 est adopté

Vote en troisième débat

Le président met aux voix le PL 11380 dans son ensemble

Le PL 11380 est adopté par :

Pour : 5 (1 PDC, 2 S, 2 PLR)

Contre : -

Abstentions : 7 (3 MCG, 2 UDC, 1 Ve, 1 PLR)

PL 11381 de boucllement de la loi N° 9919 ouvrant un crédit d'investissement de 11'821'000F pour l'étude et la construction de trois pavillons provisoires, de diverses transformations intérieures et l'équipement, pour l'enseignement secondaire post-obligatoire au Collège Rousseau, à l'Ecole de culture générale (ECG) Jean-Piaget et au Collège et Ecole de commerce (CEC) Emilie-Gourd

Pas de remarques particulières

Vote en premier débat

Le président met aux voix l'entrée en matière du PL 11381

L'entrée en matière du PL 11381 est acceptée par :

Pour : 3 PLR, 2 S, 1 PDC

Contre :

Abstentions : 3 MCG, 2 UDC, 1 Ve

Vote en deuxième débat

Le président met aux voix l'art. 1

Pas d'opposition, l'art. 1 est adopté

Le président met aux voix l'art. 2

Pas d'opposition, l'art. 2 est adopté

Vote en troisième débat

Le président met aux voix le PL 11381 dans son ensemble

Le PL 11381 est adopté par :

Pour : 4 (2 S, 2 PLR)

Contre : -

Abstentions : 7 (3 MCG, 2 UDC, 1 Ve, 1 PLR)

PL 11382 de boucllement de la loi N° 10006 ouvrant un crédit d'investissement de 5'233'560F pour la construction d'un bâtiment pour pré-adolescents et adolescents handicapés physiques sis au 10, sentier de la Roseraie

Explications du département :

La subvention reçue de l'OFAS n'avait pas été prise en compte dans ce PL.

Vote en premier débat

Le président met aux voix l'entrée en matière du PL 11382

L'entrée en matière du PL 11382 est acceptée par :

Pour : 3 PLR, 2 S, 1 PDC

Contre :

Abstentions : 3 MCG, 2 UDC

Vote en deuxième débat

Le président met aux voix l'art. 1

Pas d'opposition, l'art. 1 est adopté

Le président met aux voix l'art. 2

Pas d'opposition, l'art. 2 est adopté

Vote en troisième débat

Le président met aux voix le PL 11382 dans son ensemble

Le PL 11382 est adopté par :

Pour : 5 (2 S, 1 PDC, 2 PLR)

Contre : -

Abstentions : 7 (3 MCG, 2 UDC, 1 Ve, 1 PLR)

PL 11383 de boucllement de la loi N° 10045 ouvrant une subvention cantonale d'investissement de 8'597'000F pour la construction de l'extension des établissements publics pour l'intégration de Thônex II

Pas de remarques particulières

Vote en premier débat

Le président met aux voix l'entrée en matière du PL 11383

L'entrée en matière du PL 11383 est acceptée par :

Pour : 3 PLR, 2 S, 1 PDC, 3 MCG

Contre :

Abstentions : 2 UDC

Vote en deuxième débat

Le président met aux voix l'art. 1

Pas d'opposition, l'art. 1 est adopté

Le président met aux voix l'art. 2

Pas d'opposition, l'art. 2 est adopté

Vote en troisième débat

Le président met aux voix le PL 11383 dans son ensemble

Le PL 11383 est adopté par :

Pour : 8 (2 S, 1 PDC, 2 PLR, 3 MCG)

Contre : -

Abstentions : 4 (2 UDC, 1 Ve, 1 PLR)

PL 11384 de boucllement de la loi N° 10102 ouvrant un crédit au titre d'indemnité cantonale d'investissement de 800'000F pour la réalisation des travaux de rénovation et d'extension de l'école et foyer de Clair Bois - Lancy ainsi que la mise en conformité de la sécurité incendie du foyer de Clair Bois-Pinchat

Pas de remarques particulières

Vote en premier débat

Le président met aux voix l'entrée en matière du PL 11384

L'entrée en matière du PL 11384 est acceptée par :

Pour : 3 PLR, 2 S, 1 PDC, 3 MCG

Contre :

Abstentions : 2 UDC, 1 Ve

Vote en deuxième débat

Le président met aux voix l'art. 1

Pas d'opposition, l'art. 1 est adopté

Le président met aux voix l'art. 2

Pas d'opposition, l'art. 2 est adopté

Vote en troisième débat

Le président met aux voix le PL 11384 dans son ensemble

Le PL 11384 est adopté par :

Pour : 6 (2 S, 1 PDC, 3 MCG)

Contre : -

Abstentions : 5 (2 UDC, 1 Ve, 2 PLR)

PL 11385 de boucllement de la loi N° 10113 ouvrant un crédit d'investissement de 4'342'000F pour la construction et l'équipement d'une maison du terroir regroupant, d'une part, la cave et le bouteiller du vignoble de la République et canton de Genève, la cave expérimentale de la Station de viticulture et d'oenologie et, d'autre part, les locaux administratifs et promotionnels de l'Office de promotion des produits agricoles de Genève (OPAGE), et d'un crédit complémentaire de 678'000F accordé par la commission des travaux

Pas de remarques particulières

Vote en premier débat

Le président met aux voix l'entrée en matière du PL 11385

L'entrée en matière du PL 11385 est acceptée par :

Pour : 3 PLR, 2 S, 1 PDC

Contre :

Abstentions : 2 UDC, 3 MCG, 1 Ve

Vote en deuxième débat

Le président met aux voix l'art. 1

Pas d'opposition, l'art. 1 est adopté

Le président met aux voix l'art. 2

Pas d'opposition, l'art. 2 est adopté

Vote en troisième débat

Le président met aux voix le PL 11385 dans son ensemble

Le PL 11385 est adopté par :

Pour : 3 (2 S, 1 PDC)

Contre : -

Abstentions : 7 (3 MCG, 2 UDC, 1 Ve, 1 PLR)

PL 11386 de bouclage de la loi N° 8632 ouvrant un crédit d'étude de 3'024'000F pour la démolition-reconstruction du collège Sismondi et accordant un crédit de 1'500'000F au titre de subvention d'investissement pour le transfert du Club international de tennis et de la loi N° 9496 ouvrant un crédit d'investissement complémentaire à la loi N° 8632 de 1'500'000F au titre de subvention cantonale d'investissement pour le transfert du Club international de Tennis (CIT) et instituant une garantie de l'Etat de Genève pour un prêt à hauteur de 1'000'000F accordé par des tiers au Club international de Tennis (CIT)

Explications du département :

Le dépassement est dû à des travaux supplémentaires demandés par le Club International de Tennis (CIT) et financés par ce dernier à travers une recette. L'écart net est finalement une économie de 355'928 F.

Vote en premier débat

Le président met aux voix l'entrée en matière du PL 11386

L'entrée en matière du PL 11386 est acceptée par :

Pour : 3 PLR, 2 S, 1 PDC

Contre : 3 MCG

Abstentions : 2 UDC, 1 Ve

Vote en deuxième débat

Le président met aux voix l'art. 1

Pas d'opposition, l'art. 1 est adopté

Le président met aux voix l'art. 2

Pas d'opposition, l'art. 2 est adopté

Vote en troisième débat

Le président met aux voix le PL 11386 dans son ensemble

Le PL 11386 est adopté par :

Pour : 4 (2 S, 1 PDC, 1 PLR)

Contre : 3 (3 MCG)

Abstentions : 5 (2 UDC, 1 Ve, 2 PLR)

Catégorie III : extraits

Projet de loi (11350)

Projet de loi de boucllement de la loi N° 7660 ouvrant un crédit d'investissement de 1 645 290 F pour la mise en conformité des ascenseurs et monte-charge dans les bâtiments propriété de l'Etat de Genève

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Boucllement

Le boucllement de la loi 7660 du 26 septembre 1997 se décompose de la manière suivante :

- Montant voté (y compris renchérissement estimé)	1 645 290 F
- Dépenses réelles (y compris renchérissement réel)	<u>1 688 337 F</u>

Surplus dépensé **43 047 F**

Art. 2 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du 4 octobre 2013.

Projet de loi (11351)

Projet de loi de boucllement de la loi N° 7708 ouvrant un crédit de construction de 8 427 385 F pour la réalisation d'un système séparatif et de confinement des terres souillées sur les terrains des démolisseurs du Bois-de-Bay à Peney

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Boucllement

Le boucllement de la loi 7708 du 19 mars 1998 se décompose de la manière suivante :

- Montant voté (y compris renchérissement estimé)	8 427 385 F
- Dépenses réelles (y compris renchérissement réel)	<u>6 845 236 F</u>
Non dépensé	1 582 149 F

Art. 2 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du 4 octobre 2013.

Projet de loi (11353)

Projet de loi de boucllement de la loi N° 8131 ouvrant un crédit d'investissement de 52 637 000 F pour la construction et l'équipement du cycle d'orientation de Montbrillant et la rénovation de la Villa Coray

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

Art. 1 Boucllement

Le boucllement de la loi 8131 du 16 mars 2000 se décompose de la manière suivante :

• montant brut voté (y compris renchérissement estimé)	52 637 000 F
• dépenses brutes réelles (y compris renchérissement réel)	50 372 194 F
• non dépensé	<hr/> 2 264 806 F

Art. 2 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du 4 octobre 2013.

Projet de loi (11354)

Projet de loi de boucllement de la loi N° 8518 ouvrant un crédit d'étude de 524 012 F en vue de la restauration du bâtiment de l'Ecole supérieure des beaux-arts de Genève (ESBAGe) sis au 9, boulevard Helvétique

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Boucllement

Le boucllement de la loi 8518 du 5 octobre 2001 se décompose de la manière suivante :

• montant brut voté	524 012 F
• dépenses brutes réelles	224 091 F
	<hr/>
• non dépensé	299 921 F

Art. 2 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du 4 octobre 2013.

Projet de loi (11355)

Projet de loi de boucllement de la loi N° 8565 accordant une subvention d'investissement de 1 936 800 F pour réaliser l'étude d'un parc-relais P+R à Sécheron et l'étude d'un parking pour l'OMC

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Boucllement

Le boucllement de la loi 8565 du 14 juin 2002 se décompose de la manière suivante :

- Montant voté	1 936 800 F
- Dépenses réelles	<u>1 968 432 F</u>
Surplus dépensé	31 632 F

Art. 2 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du 4 octobre 2013.

Projet de loi (11356)

Projet de loi de boucllement de la loi N° 8788 ouvrant un crédit d'étude extraordinaire de 650 000 F en vue de la transformation et rénovation des bâtiments de « La Pastorale » sise 106, route de Ferney à Genève

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Boucllement

Le boucllement de la loi 8788 du 31 janvier 2003 (Erreur ! Signet non défini.) se décompose de la manière suivante :

• montant brut voté	650 000 F
• dépenses brutes réelles	608 044 F
	<hr/>
• non dépensé	41 956 F

Art. 2 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du 4 octobre 2013.

Projet de loi (11358)

Projet de loi de boucllement de la loi N° 8908 ouvrant un crédit d'étude de 2 367 000 F en vue de la construction d'un bâtiment pour le regroupement des services de l'environnement

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Boucllement

Le boucllement de la loi 8908 du 16 mai 2003 se décompose de la manière suivante :

- Montant voté	2 367 000 F
- Dépenses réelles	<u>1 992 173 F</u>
Non dépensé	374 827 F

Art. 2 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du 4 octobre 2013.

Projet de loi (11359)

Projet de loi de boucllement de la loi N° 8949 ouvrant un crédit d'investissement de 3 245 422 F pour les travaux de construction d'un pavillon médiathèque et transformations intérieures au collège de la Golette à Meyrin

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Boucllement

Le boucllement de la loi 8949 du 27 juin 2003 se décompose de la manière suivante :

- Montant voté (y compris renchérissement estimé)	3 245 422 F
- Dépenses réelles (y compris renchérissement réel)	<u>2 691 976 F</u>
Non dépensé	553 446 F

Art. 2 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du 4 octobre 2013.

Projet de loi (11360)

Projet de loi de boucllement de la loi N° 8950 ouvrant un crédit d'investissement de 2 973 272 F pour le renouvellement des installations techniques de surveillance et de sécurité à la prison de Champ-Dollon

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

Art. 1 Boucllement

Le boucllement de la loi 8950 du 16 mai 2003 se décompose de la manière suivante :

- Montant voté (y compris renchérissement estimé)	2 973 272 F
- Dépenses réelles (y compris renchérissement réel)	<u>2 977 227 F</u>

Surplus dépensé **3 955 F**

Art. 2 Subvention fédérale

La subvention fédérale prévue dans la loi 8950, estimée à 754 104 F, est de 0 F, soit inférieure de 754 104 F au montant voté.

Art. 3 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du 4 octobre 2013.

Projet de loi (11362)

Projet de loi de boucllement de la loi N° 9093 ouvrant un crédit d'étude de 4 360 000 F en vue de la construction d'un bâtiment scolaire pour l'enseignement scolaire post-obligatoire à Plan-les-Ouates

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

Art. 1 Boucllement

Le boucllement de la loi 9093 du 19 décembre 2003 se décompose de la manière suivante :

• montant brut voté	4 360 000 F
• dépenses brutes réelles	3 914 445 F
	<hr/>
• non dépensé	445 555 F

Art. 2 Subvention communale

Une subvention communale non prévue dans la loi 9093 a été reçue pour un montant de 172 698 F.

Art. 3 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du 4 octobre 2013.

Projet de loi (11363)

Projet de loi de boucllement de la loi N° 9196 ouvrant un crédit d'étude de 500 000 F en vue de la modernisation du bâtiment et des installations du service des automobiles et de la navigation

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Boucllement

Le boucllement de la loi 9196 du 16 février 2006 se décompose de la manière suivante :

• montant brut voté	500 000 F
• dépenses brutes réelles	397 344 F
• non dépensé	102 656 F

Art. 2 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du 4 octobre 2013.

Projet de loi (11364)

Projet de loi de boucllement de la loi N° 9294 ouvrant un crédit d'étude de 1 678 560 F pour la rénovation et l'agrandissement du cycle d'orientation de la Florence, sis 16 chemin du Velours à Conches

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Boucllement

Le boucllement de la loi 9294 du 22 octobre 2004 se décompose de la manière suivante :

• montant brut voté	1 678 560 F
• dépenses brutes réelles	1 602 458 F
	<hr/>
• non dépensé	76 102 F

Art. 2 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du 4 octobre 2013.

Projet de loi (11366)

Projet de loi de boucllement de la loi N° 9409 ouvrant un crédit d'étude de 602 000 F pour la restructuration des locaux des bâtiments universitaires d'Uni Bastions (aile Jura et aile centrale), des Philosophes et de Landolt

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Boucllement

Le boucllement de la loi 9409 du 21 janvier 2005 se décompose de la manière suivante :

• montant brut voté	602 000 F
• dépenses brutes réelles	20 922 F
• non dépensé	581 078 F

Art. 2 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du 4 octobre 2013.

Projet de loi (11367)

Projet de loi de boucllement de la loi N° 9463 ouvrant des crédits d'investissement à concurrence de 51 356 000 F en vue de la construction et de l'équipement d'un bâtiment pour le regroupement des services de l'Environnement

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Boucllement

Le boucllement de la loi 9463 du 25 janvier 2007 se décompose de la manière suivante :

• montant brut voté (y compris renchérissement estimé)	51 356 000 F
• dépenses brutes réelles (y compris renchérissement réel)	1 000 000 F
	<hr/>
• non dépensé	50 356 000 F

Art. 2 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du 4 octobre 2013.

Projet de loi (11368)

Projet de loi de boucllement de la loi N° 9464 ouvrant un crédit d'investissement de 9 693 000 F pour la surélévation de l'aile sud, les transformations intérieures et la mise en conformité aux normes incendie de l'école de culture générale Henry-Dunant

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

Art. 1 Boucllement

Le boucllement de la loi 9464 du 21 avril 2005 se décompose de la manière suivante :

• montant brut voté (y compris renchérissement estimé)	9 693 000 F
• dépenses brutes réelles (y compris renchérissement réel)	<u>8 185 782 F</u>
• non dépensé	1 507 218 F

Art. 2 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du 4 octobre 2013.

Projet de loi (11369)

Projet de loi de bouclement de la loi N° 9497 ouvrant un crédit au titre de subvention cantonale d'investissement de 13 000 000 F à la Fondation Aigues-Vertes pour la deuxième étape du réaménagement du village (construction des bâtiments C, E et F, transformation de l'ancienne ferme en maison des artisans, rénovation de la maison Forsythia et réalisation des infrastructures)

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Bouclement

Le bouclement de la loi 9497 du 17 mars 2005 se décompose de la manière suivante :

• montant brut voté	13 000 000 F
• dépenses brutes réelles	12 272 428 F
• non dépensé	<hr/> 727 572 F

Art. 2 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du 4 octobre 2013.

Projet de loi (11370)

Projet de loi de boucllement de la loi N° 9503 ouvrant un crédit d'étude de 2 237 000 F en vue de la construction d'un bâtiment pour la Haute école de gestion sur le site de Battelle à Carouge et d'un crédit complémentaire de 232 000 F accordé par la commission des travaux pour l'étude d'un parking

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

Art. 1 Boucllement

Le boucllement de la loi 9503 du 2 décembre 2005 se décompose de la manière suivante :

- Montant voté	2 237 000 F
- Crédit complémentaire du 5 juin 2007	232 000 F
- Montant voté total	<u>2 469 000 F</u>
- Dépenses réelles	<u>2 409 298 F</u>
Non dépensé	59 702 F

Art. 2 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du 4 octobre 2013.

Projet de loi (11371)

Projet de loi de boucllement de la loi N° 9509 ouvrant un crédit d'étude de 1 556 972 F en vue de la transformation et la rénovation des bâtiments du pouvoir judiciaire sis 1-3, place du Bourg-de-Four et 3-5-7, rue des Chaudronniers

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Boucllement

Le boucllement de la loi 9509 du 17 février 2006 se décompose de la manière suivante :

• montant brut voté	1 556 972 F
• dépenses brutes réelles	396 926 F
	<hr/>
• non dépensé	1 160 046 F

Art. 2 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du 4 octobre 2013.

Projet de loi (11372)

Projet de loi de boucllement de la loi N° 9548 ouvrant un crédit d'étude de 10 364 000 F en vue de la construction du nouveau bâtiment des lits (BDL 2) de l'hôpital cantonal

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Boucllement

Le boucllement de la loi 9548 du 2 décembre 2005 se décompose de la manière suivante :

• montant brut voté	10 364 000 F
• dépenses brutes réelles	10 393 932 F
• surplus dépensé	<hr/> 29 932 F

Art. 2 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du 4 octobre 2013.

Projet de loi (11373)

Projet de loi de boucllement de la loi N° 9596 ouvrant un crédit au titre de subvention cantonale d'investissement de 4 000 000 F à la Fondation Clair Bois en faveur des enfants et jeunes adultes infirmes moteurs cérébraux pour la création d'un nouveau foyer pour personnes handicapées adultes de 24 places d'hébergement et 10 places d'atelier

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Boucllement

Le boucllement de la loi 9596 du 16 mars 2006 se décompose de la manière suivante :

• montant brut voté	4 000 000 F
• dépenses brutes réelles	4 000 000 F
	<hr/>
• non dépensé	0 F

Art. 2 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du 4 octobre 2013.

Projet de loi (11374)

Projet de loi de boucllement de la loi N° 9610 ouvrant un crédit d'investissement de 37 567 000 F pour le programme de construction et de mise aux normes d'établissements médico-sociaux (EMS)

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Boucllement

Le boucllement de la loi 9610 du 15 décembre 2005 se décompose de la manière suivante :

• montant brut voté	37 567 000 F
• dépenses brutes réelles	37 067 000 F
• non dépensé	<hr/> 500 000 F

Art. 2 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du 4 octobre 2013.

Projet de loi (11375)

Projet de loi de boucllement de la loi N° 9622 ouvrant un crédit d'étude de 3 530 000 F en vue de la construction d'un établissement d'exécution des mesures en milieu fermé et de nouveaux bâtiments pour le centre de sociothérapie « la Pâquerette », l'unité carcérale psychiatrique et la prison préventive pour femmes, à Champ-Dollon

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Boucllement

Le boucllement de la loi 9622 du 2 décembre 2005 se décompose de la manière suivante :

• montant brut voté	3 530 000 F
• dépenses brutes réelles	3 159 492 F
	<hr/>
• non dépensé	370 508 F

Art. 2 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du 4 octobre 2013.

Projet de loi (11377)

Projet de loi de boucllement de la loi N° 9751 ouvrant un crédit d'investissement de 1 548 000 F au titre de subvention cantonale d'investissement pour financer le crédit d'étude en vue de la construction d'un bâtiment permettant le regroupement des laboratoires des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) sur le site Cluse-Roseaie

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Boucllement

Le boucllement de la loi 9751 du 9 juin 2006 se décompose de la manière suivante :

- Montant voté	1 548 000 F
- Dépenses réelles	<u>447 048 F</u>
Non dépensé	1 100 952 F

Art. 2 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du 4 octobre 2013.

Projet de loi (11378)

Projet de loi de boucllement de la loi N° 9804 ouvrant un crédit d'étude de 1 493 000 F en vue de la transformation et de l'aménagement partiel de l'Hôpital des enfants existant

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Boucllement

Le boucllement de la loi 9804 du 19 mai 2006 se décompose de la manière suivante :

- Montant voté	1 493 000 F
- Dépenses réelles	<u>1 463 688 F</u>
Non dépensé	29 312 F

Art. 2 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du 4 octobre 2013.

Projet de loi (11379)

Projet de loi de boucllement de la loi N° 9864 ouvrant un crédit d'investissement de 18 423 000 F pour la construction et l'équipement d'une nouvelle structure de détention à Puplinge

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

Art. 1 Boucllement

Le boucllement de la loi 9864 du 23 juin 2006 se décompose de la manière suivante :

• montant brut voté (y compris renchérissement estimé)	18 423 000 F
• dépenses brutes réelles (y compris renchérissement réel)	18 021 267 F
• non dépensé	<hr/> 401 733 F

Art. 2 Subvention fédérale

La subvention fédérale, prévue dans la loi 9864 sans être chiffrée, s'est élevée à 4 457 409 F.

Art. 3 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du 4 octobre 2013.

Projet de loi (11380)

Projet de loi de bouclement de la loi N° 9891 ouvrant un crédit au titre de subvention cantonale d'investissement de 7 000 000 F à la Fondation Aigues-Vertes pour la troisième phase des travaux portant sur la rénovation et la mise en conformité de neuf bâtiments, soit six d'habitation et trois d'ateliers et d'administration

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Bouclement

Le bouclement de la loi 9891 du 17 novembre 2006 se décompose de la manière suivante :

• montant brut voté	7 000 000 F
• dépenses brutes réelles	6 586 839 F
	<hr/>
• non dépensé	413 161 F

Art. 2 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du 4 octobre 2013.

Projet de loi (11381)

Projet de loi de boucllement de la loi N° 9919 ouvrant un crédit d'investissement de 11 821 000 F pour l'étude et la construction de trois pavillons provisoires, de diverses transformations intérieures et l'équipement, pour l'enseignement secondaire postobligatoire au Collège Rousseau, à l'Ecole de culture générale (ECG) Jean-Piaget et au Collège et Ecole de commerce (CEC) Emilie-Gourd

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Boucllement

Le boucllement de la loi 9919 du 1^{er} décembre 2006 se décompose de la manière suivante :

• montant brut voté (y compris renchérissement estimé)	11 821 000 F
• dépenses brutes réelles (y compris renchérissement réel)	11 165 870 F
• non dépensé	<hr/> 655 130 F

Art. 2 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du 4 octobre 2013.

Projet de loi (11382)

Projet de loi de boucllement de la loi N° 10006 ouvrant un crédit d'investissement de 5 233 560 F pour la construction d'un bâtiment pour pré-adolescents et adolescents handicapés physiques sis au 10, sentier de la Roseraie

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Boucllement

Le boucllement de la loi 10006 du 15 juin 2007 se décompose de la manière suivante :

• montant brut voté (y compris renchérissement estimé)	5 233 560 F
• dépenses brutes réelles (y compris renchérissement réel)	4 790 376 F
	<hr/>
• non dépensé	443 184 F

Art. 2 Subvention fédérale

La subvention fédérale non prévue dans la loi 10006 est de 754 155 F (versée par l'OFAS), soit supérieure au montant voté de 754 155 F.

Art. 3 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du 4 octobre 2013.

Projet de loi (11383)

Projet de loi de boucllement de la loi N° 10045 ouvrant une subvention cantonale d'investissement de 8 597 000 F pour la construction de l'extension des établissements publics pour l'intégration de Thônex II

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Boucllement

Le boucllement de la loi 10045 du 12 octobre 2007 se décompose de la manière suivante :

• montant brut voté	8 597 000 F
• dépenses brutes réelles	8 597 000 F
	<hr/>
• non dépensé	0 F

Art. 2 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du 4 octobre 2013.

Projet de loi (11384)

Projet de loi de boucllement de la loi N° 10102 ouvrant un crédit au titre d'indemnité cantonale d'investissement de 800 000 F pour la réalisation des travaux de rénovation et d'extension de l'école et foyer de Clair Bois – Lancy ainsi que la mise en conformité de la sécurité incendie du foyer de Clair Bois – Pinchat

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

Art. 1 Boucllement

Le boucllement de la loi 10102 du 30 novembre 2007 ouvrant un crédit au titre d'indemnité cantonale d'investissement de 800 000 F pour la réalisation des travaux de rénovation et d'extension de l'école et foyer de Clair Bois – Lancy ainsi que la mise en conformité de la sécurité incendie du foyer de Clair Bois – Pinchat se décompose de la manière suivante :

• montant brut voté	800 000 F
• dépenses brutes réelles	800 000 F
• non dépensé	<hr style="width: 100%; border: 0.5px solid black; margin-bottom: 5px;"/> 0 F

Art. 2 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du 4 octobre 2013.

Projet de loi (11385)

Projet de loi de boucllement de la loi N° 10113 ouvrant un crédit d'investissement de 4 342 000 F pour la construction et l'équipement d'une maison du terroir regroupant, d'une part, la cave et le bouteiller du vignoble de la République et canton de Genève, la cave expérimentale de la Station de viticulture et d'œnologie et, d'autre part, les locaux administratifs et promotionnels de l'Office de promotion des produits agricoles de Genève (OPAGE), et d'un crédit complémentaire de 678 000 F accordé par la commission des travaux

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

Art. 1 **Boucllement**

Le boucllement de la loi 10113 du 30 novembre 2007 se décompose de la manière suivante :

• montant brut voté (y compris renchérissement estimé)	4 342 000 F
• montant du crédit complémentaire accordé le 02.06.2009	<u>678 000 F</u>
• montant total (y compris crédit complémentaire accordé)	<u>5 020 000 F</u>
• dépenses brutes réelles (y compris renchérissement réel)	<u>4 769 136 F</u>
• non dépensé	250 864 F

Art. 2 **Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat**

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du 4 octobre 2013.

Projet de loi (11386)

Projet de loi de boucllement de la loi N° 8632 ouvrant un crédit d'étude de 3 024 000 F pour la démolition-reconstruction du collège Sismondi et accordant un crédit de 1 500 000 F au titre de subvention d'investissement pour le transfert du Club international de tennis et de la loi N° 9496 ouvrant un crédit d'investissement complémentaire à la loi N° 8632 de 1 500 000 F au titre de subvention cantonale d'investissement pour le transfert du Club international de tennis (CIT) et instituant une garantie de l'Etat de Genève pour un prêt à hauteur de 1 000 000 F accordé par des tiers au Club international de tennis (CIT)

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

Art. 1 **Boucllement**

Le boucllement des lois 8632 du 21 février 2002 et 9496 du 24 juin 2005 se décompose de la manière suivante :

• crédit d'étude loi 8632	3 024 000 F
• subvention d'investissement loi 8632	1 500 000 F
• crédit complémentaire à la loi 8632 – loi 9496	<u>1 500 000 F</u>
• montant brut voté	6 024 000 F
• dépenses brutes réelles	<u>6 647 235 F</u>
• Surplus dépensé	623 235 F

Art. 2 **Subvention d'investissement reçue**

Une recette non prévue a été comptabilisée pour un montant de 979 163 F.

Art. 3 **Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat**

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du 4 octobre 2013.

Présentation des 38 Projets de Lois de bouclement



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

1000 TENEZAS LIA

Département des Finances
Office des bâtiments

20.05.2015 - Page 1

Sommaire

1. Introduction
2. Synthèse du train de bouclement
3. Synthèse des écarts du train de bouclement
4. Projet non-réalisé
5. Projets en dépassement / recettes perçues inférieures
6. Projets à forte économie / recettes perçues non-prévues
7. Conclusion



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

1000 TENEZAS LIA

Département des Finances
Office des bâtiments

20.05.2015 - Page 2

1. Introduction

La loi sur la gestion administrative et financière (LGAF) du 4 octobre 2013, stipule que les projets de loi de boucllement doivent être déposés au Grand Conseil au plus tard 24 mois après la date de remise de l'ouvrage à l'utilisateur.

Dans ces 38 projets de loi de boucllement, ce délai n'a malheureusement pas pu être respecté dans tous les cas.



2. Synthèse du train de boucllement

38 projets de lois

361.6 Millions de CHF votés

- **287.5** Millions de CHF dépensés

74.1 Millions de CHF d'économie

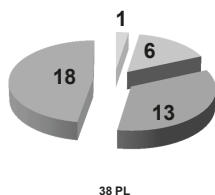
- **50.3** Millions de CHF de projet non-réalisé

23.8 Millions de CHF d'économie relative (soit 7.7%)



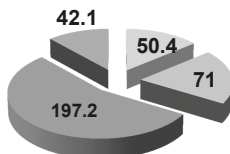
2. Synthèse du train de boucllement

Portefeuille (en quantité)



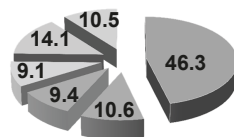
38 PL

Portefeuille (en millions)



361 Mios

Portefeuille par Politique Publique (en %)



100 %

Ces 18 PL d'études ont menés à :

- 3 projets réalisés en Crédit Programme
- 11 projets de lois d'investissement

Projet non réalisé
 Projets de lois de subvention
 Projets de lois d'investissement
 Projets de lois d'étude

A - Formation
 H - Sécurité
 F - Environnement
 D - Personnes âgées
 E - Handicap
 Autres



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

1000 TESSIN 1204

Département des Finances
Office des bâtiments

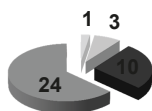
20.05.2015 - Page 5

3. Synthèse des écarts du train de boucllement

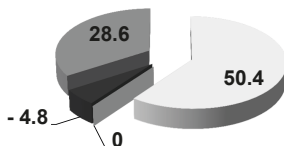
Ecarts entre crédits votés et montants dépensés

Ecart (en millions)

Portefeuille (en quantité)

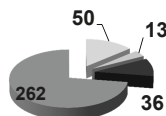


38 PL



74 Mios

Portefeuille (en millions votés)



361 Mios

Projet non réalisé
 Projets à l'équilibre
 Projets en dépassement
 Projets sans dépassement



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

1000 TESSIN 1204

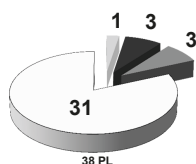
Département des Finances
Office des bâtiments

20.05.2015 - Page 6

3. Synthèse des écarts du train de boucllement

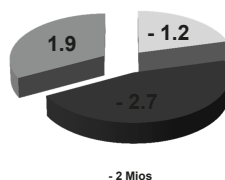
Ecarts entre recettes votées et recettes obtenues

Etat final des recettes (en quantité)



- Recette sur projet non réalisé
- Recettes inférieures au PL
- Recettes supérieures ou égales au PL
- Aucune recette

Ecarts entre recettes votées et recettes obtenues (en millions)



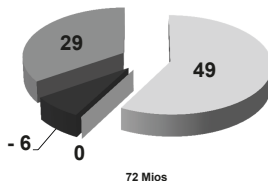
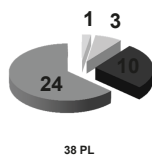
- Recette sur projet non réalisé
- Recettes inférieures au PL
- Recettes supérieures au PL

3. Synthèse des écarts du train de boucllement

Ecarts entre montants votés nets et réalisés nets (dépenses – recettes)

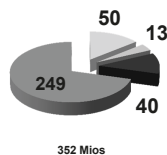
Ecarts nets (en millions)

Portefeuille (en nombre de projets)



- Projet non réalisé
- Projets à l'équilibre
- Projets en dépassement
- Projets sans dépassement

Portefeuille (en millions votés)



4. Projet non-réalisé

N° loi N° loi boucl.	Libellé loi	Date vote	Crédit voté Dépenses	Crédit voté Recettes	Cumul Dépenses	Cumul Recettes	Diff. Dépenses	Diff. Dépenses %	Diff. Recettes	Diff. Recettes %
9463 11367	Construction et équipement d'un bâtiment pour le regroupement des services de l'Environnement	26.01.2007	51 356 000	1 203 900	1 000 000	0	-50 356 000	-98%	-1 203 900	-100%

Le projet n'a pas été réalisé à cause de son implantation sur le futur projet Praille-Acacias- Vernets (PAV). Néanmoins, le terrain a été acquis par l'Etat.



5. Projets en dépassement / recettes perçues inférieures

N° loi N° loi boucl.	Libellé loi	Date vote	Crédit voté Dépenses	Crédit voté Recettes	Cumul Dépenses	Cumul Recettes	Diff. Dépenses	Diff. Dépenses %	Diff. Recettes	Diff. Recettes %
7660 11350	Mise en conformité des façades et monte-charges dans les bâtiments propriété de l'Etat de Genève	26.09.1997	1 645 290	0	1 688 337	0	43 047	3%	0	0%

Le faible dépassement est de 43'047 F, cependant la différence entre le renchérissement voté (1'629'0 F) et le renchérissement effectif (90'021 F) révèle une économie finale de 30'684 F.

N° loi N° loi boucl.	Libellé loi	Date vote	Crédit voté Dépenses	Crédit voté Recettes	Cumul Dépenses	Cumul Recettes	Diff. Dépenses	Diff. Dépenses %	Diff. Recettes	Diff. Recettes %
8053 11352	Travaux de rénovation des façades et toitures pour le bâtiment du 6, rue de l'Hôtel-de-Ville	27.08.2004	3 375 201	0	4 118 175	0	742 974	22%	0	0%

Le dépassement est dû aux travaux complémentaires matérialisés par l'autorisation de construire DD 100'373 pour les besoins du DIP (aménagement intérieurs).

N° loi N° loi boucl.	Libellé loi	Date vote	Crédit voté Dépenses	Crédit voté Recettes	Cumul Dépenses	Cumul Recettes	Diff. Dépenses	Diff. Dépenses %	Diff. Recettes	Diff. Recettes %
8557 11387	Construction d'un bâtiment pour la détention des mineurs à Montfleury et adaptation des bâtiments actuels /Venel, Pinchat	21.02.2002	6 865 485	1 680 000	8 182 462	1 400 000	1 316 977	19%	-280 000	-17%

Le dépassement est dû à une modification du programme, à savoir adjonction de 3 bureaux et d'un groupe médical. La commission des travaux du Grand Conseil a accordé le 30/03/2004 un crédit complémentaire de 1'000'000 F (soit un écart net de 316'977 F). Le solde de l'écart correspond aux adjudications des mandats d'entreprises plus élevés. L'estimation de la recette a elle été surévaluée.



5. Projets en dépassement / recettes perçues inférieures

N° loi N° loi boucl.	Libellé loi	Date vote	Crédit voté Dépenses	Crédit voté Recettes	Cumul Dépenses	Cumul Recettes	Diff. Dépenses	Diff. Dépenses %	Diff. Recettes	Diff. Recettes %
8665 11355	Etude - Parc-relais PR à Sécheron et parking pour IOMC	14.06.2002	1 936 800	0	1 968 432	0	31 632	2%	0	0%

Le faible dépassement est dû à des divers et imprévus.

N° loi N° loi boucl.	Libellé loi	Date vote	Crédit voté Dépenses	Crédit voté Recettes	Cumul Dépenses	Cumul Recettes	Diff. Dépenses	Diff. Dépenses %	Diff. Recettes	Diff. Recettes %
8632 11386	Etude - Démolition et reconstruction du collège Sismondi et subvention pour le transfert du Club International de Tennis	27.02.2002	6 024 000	0	6 647 235	979 163	623 235	10%	979 163	100%

Le dépassement est dû à des travaux supplémentaires demandés par le Club International de Tennis (CIT) et financés par ce dernier à travers une recette. L'écart net est finalement une économie de 355'928 F.

N° loi N° loi boucl.	Libellé loi	Date vote	Crédit voté Dépenses	Crédit voté Recettes	Cumul Dépenses	Cumul Recettes	Diff. Dépenses	Diff. Dépenses %	Diff. Recettes	Diff. Recettes %
8906 11357	Genève-Plage - Etude	04.04.2003	351 000	0	845 687	0	494 687	141%	0	0%

Le dépassement est dû au montant des honoraires complémentaires liés à une modification du programme, pour prendre en compte les imprévus (canalisations, remplacement du système d'arrosage...) ainsi qu'à une nouvelle implantation du bassin ludique.



Département des Finances
Office des bâtiments

20.05.2015 - Page 11

5. Projets en dépassement / recettes perçues inférieures

N° loi N° loi boucl.	Libellé loi	Date vote	Crédit voté Dépenses	Crédit voté Recettes	Cumul Dépenses	Cumul Recettes	Diff. Dépenses	Diff. Dépenses %	Diff. Recettes	Diff. Recettes %
8950 11360	Prison de Champ-Dollon - Sécurité	16.05.2003	2 973 272	754 104	2 977 227	0	3 955	0%	754 104	-100%

Le faible dépassement est dû à des divers et imprévus.

Le dossier de subvention n'a pas été déposé car la détention avant jugement n'est pas subventionnée.

N° loi N° loi boucl.	Libellé loi	Date vote	Crédit voté Dépenses	Crédit voté Recettes	Cumul Dépenses	Cumul Recettes	Diff. Dépenses	Diff. Dépenses %	Diff. Recettes	Diff. Recettes %
9330 11365	Etude en vue de rénover et d'agrandir partiellement la prison de Champ-Dollon à Puplinge	18.02.2005	1 275 060	0	2 519 721	0	1 244 661	98%	0	0%

La commission des travaux du Grand Conseil a demandé de déposer un seul projet de loi d'investissement pour la rénovation de Champ-Dollon et Curabilis. Ainsi, la refonte de l'étude de base a généré une étude complémentaire afin d'identifier les synergies entre les 2 établissements, ce qui a occasionné un dépassement.

N° loi N° loi boucl.	Libellé loi	Date vote	Crédit voté Dépenses	Crédit voté Recettes	Cumul Dépenses	Cumul Recettes	Diff. Dépenses	Diff. Dépenses %	Diff. Recettes	Diff. Recettes %
9548 11372	HUG - Etude en vue construction du nouveau bâtiment des lits /BDL 2/	02.12.2005	10 364 000	0	10 393 932	0	29 932	0%	0	0%

Le faible dépassement est dû à des divers et imprévus.



Département des Finances
Office des bâtiments

20.05.2015 - Page 12

5. Projets en dépassement / recettes perçues inférieures

N° loi N° loi boucl.	Libellé loi	Date vote	Crédit voté Dépenses	Crédit voté Recettes	Cumul Dépenses	Cumul Recettes	Diff. Dépenses	Diff. Dépenses %	Diff. Recettes	Diff. Recettes %
9733 11376	Etude - Transformation et rénovation des locaux de l'ancienne Ecole de Médecine	01.12.2006	839 280	0	1 077 292	0	238 012	28%	0	0%

Le dépassement est dû à des honoraires complémentaires liés aux nouvelles normes énergétiques entrées en vigueur durant la phase étude.



Département des Finances
Office des bâtiments

20.05.2015 - Page 13

6. Projets à forte économie / recettes perçues non-prévues

N° loi N° loi boucl.	Libellé loi	Date vote	Crédit voté Dépenses	Crédit voté Recettes	Cumul Dépenses	Cumul Recettes	Diff. Dépenses	Diff. Dépenses %	Diff. Recettes	Diff. Recettes %
7708 11351	Système séparatif et de confinement des terres souillées sur terrains des démolisseurs /Bois-de-Bay/	19.03.1998	8 427 385	0	6 845 236	0	-1 582 149	-19%	0	0%

L'économie réalisée est de 1'582'149 F cependant la différence entre le renchérissement voté (695'838 F) et le renchérissement effectif (-559'435 F) amène le non dépensé réel à 326'878 F

N° loi N° loi boucl.	Libellé loi	Date vote	Crédit voté Dépenses	Crédit voté Recettes	Cumul Dépenses	Cumul Recettes	Diff. Dépenses	Diff. Dépenses %	Diff. Recettes	Diff. Recettes %
9038 11361	CO Cayla - Construction	19.12.2003	67 861 000	0	53 241 939	0	-14 619 061	-22%	0	0%

L'économie réalisée est due aux bonnes opportunités en termes d'adjudications ainsi qu'à la mutualisation des contrats sur les différents bâtiments et à la synergie des différents acteurs du projet.

N° loi N° loi boucl.	Libellé loi	Date vote	Crédit voté Dépenses	Crédit voté Recettes	Cumul Dépenses	Cumul Recettes	Diff. Dépenses	Diff. Dépenses %	Diff. Recettes	Diff. Recettes %
9464 11368	ECG Henry-Dunant - Surélévation aile sud, transformations intérieures et mise en conformité normes incendie	22.04.2005	9 693 000	0	8 185 782	0	-1 507 218	-16%	0	0%

L'économie réalisée est due aux bonnes opportunités en termes d'adjudications ainsi qu'à la bonne organisation du chantier.



Département des Finances
Office des bâtiments

20.05.2015 - Page 14

6. Projets à forte économie / recettes perçues non-prévues

N° loi N° loi boucl.	Libellé loi	Date vote	Crédit voté Dépenses	Crédit voté Recettes	Cumul Dépenses	Cumul Recettes	Diff. Dépenses	Diff. Dépenses %	Diff. Recettes	Diff. Recettes %
9509 11371	Etude - Transformation et rénovation des bâtiments du pouvoir judiciaire /Bourg-de-Four et rue des Chaudronniers/	17.02.2006	1 556 972	0	396 926	0	-1 160 047	-75%	0	0%

Cette étude a été réalisée par étape, elle a commencé en 1999 et la totalité du montant n'a pas été imputée sur le projet de loi de crédit d'étude, une partie du coût a été imputée sur le Crédit Programme (coût 583 446 F).
Au final, l'économie réalisée pour cette étude de transformation des bâtiments du pouvoir judiciaire s'élève à 576 601 F.

N° loi N° loi boucl.	Libellé loi	Date vote	Crédit voté Dépenses	Crédit voté Recettes	Cumul Dépenses	Cumul Recettes	Diff. Dépenses	Diff. Dépenses %	Diff. Recettes	Diff. Recettes %
9751 11377	HUG - Subvention pour l'étude en vue de la construction d'un bâtiment permettant le regroupement des laboratoires	09.06.2006	1 548 000	0	447 048	0	-1 100 952	-71%	0	0%

La loi 9751 prévoyait un investissement de 27'300'000 F selon une estimation sommaire des HUG.

L'avant-projet calculé par le pool de mandataires s'élevait quant à lui à 59'200'000 F. L'étude de cet objet a donc été arrêtée ce qui explique l'économie relative.

N° loi N° loi boucl.	Libellé loi	Date vote	Crédit voté Dépenses	Crédit voté Recettes	Cumul Dépenses	Cumul Recettes	Diff. Dépenses	Diff. Dépenses %	Diff. Recettes	Diff. Recettes %
10006 11382	Construction d'un bâtiment pour pré-adolescents et adolescents handicapés physiques /Roseraie/	15.06.2007	5 233 560	0	4 790 376	754 155	-443 184	-8%	754 155	100%

La subvention reçue de l'Office Fédéral des Assurances Sociales n'avait pas été prise en compte dans le PL.



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

POF TENDANG LIA

Département des Finances
Office des bâtiments

20.05.2015 - Page 15

7. Conclusion

Vu le retard pris depuis plus de 10 ans dans le bouclage des lois d'investissement. En 2011, plus de 200 lois étaient à boucler pour l'ensemble de l'Etat.

Afin de combler l'important retard, l'OBA a fait du bouclage de ces lois l'une de ses priorités, le solde devrait être traité d'ici fin 2015.

Suite à la question transversale N°10 de la commission des finances du 10 octobre dernier, 8 lois de l'OBA étaient encore hors délai selon la LGAF, 7 d'entre elles sont actuellement en cours de bouclage ainsi qu'une demi-douzaine d'autres.



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

POF TENDANG LIA

Département des Finances
Office des bâtiments

20.05.2015 - Page 16

